

Les cinq Gilets Jaunes contestent leur assignation en justice



Les cinq Gilets Jaunes contestent leur assignation en justice

Photo : Avant d'entrer au tribunal

Quasiment une cinquantaine de Gilets Jaunes attendaient avec impatience leur entrée au tribunal qui était prévue ce mardi matin 30 avril, à 10 heures. Ce sont cinq d'entre eux qui se trouvaient sur le devant de la scène dans le cadre d'une assignation lancée par la préfecture du Gers portant sur la destruction du cabanon construit sur un délaissé de la R21 tout proche du rond-point des Justes.

Le président du tribunal, Eric L'Helgouac'h, donna en premier lieu la parole à l'avocat de la préfecture, Me Blaise Handburger. En résumé, ce dernier souligna la construction illicite du cabanon qui est situé sur un domaine routier ou sur domaine privé de l'État, que ce soit l'un ou l'autre cas, cela reste de la compétence du tribunal. Il revient donc, selon l'avocat, au tribunal de prendre la décision d'autoriser la préfecture à détruire le cabanon et d'expulser les occupants du site.

De leur côté, les cinq Gilets Jaunes, notamment par la voix de Joanna Liberty, contestèrent l'assignation et en demandèrent son rejet. Le Gilet Jaune en évoqua principalement deux raisons, à savoir que ce ne sont pas les personnes qui sont à la barre qui ont construit le cabanon et, d'autre part, dans le dossier de l'assignation, le cabanon est implanté sous le pont du rond-point des Justes où il n'y a rien, « ce sera difficile de démonter quelque chose qui n'existe pas ». Joanna Liberty révèle aussi « que les Gilets Jaunes ne font pas les fortes têtes puisque nous acceptons de déplacer la cabane vers un terrain privé ou public ».

Le président du Tribunal conclura la séance en informant les parties que la décision sera prise le 21 mai prochain.



A la sortie du tribunal.



P1540990.JPG